

La  
**Semaine Religieuse**  
 DE  
**Québec**

VOL. XV

Québec, 13 septembre 1902

No 4

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUART

**SOMMAIRE**

Calendrier, 49. — Les Quarante-Heures de la semaine, 49. — La question ouvrière à Québec, 50. — Le Jubilé Pontifical de S. S. Léon XIII, 53. — Chronique des diocèses, 54. — Chronique générale, 56. — La persécution religieuse en France, 60. — Le Pain de Saint-Antoine, 62. — La franc-maçonnerie et la liberté d'enseignement, 63. — Manière de faire le chemin de la Croix, 63. — Bibliographie, 63.

**Calendrier**

4	DIM.	r. b	<b>XVII</b> après Pent. Exaltation de la Ste Croix. <b>Sol. de la Nativ. de la Ste Vge.</b> <i>Kyr. 2<sup>e</sup> cl</i> II Vép., mém. de l'Exaltation, <i>O crux</i> , du dim. et d'un mart. <i>Iste.</i>
5	Lundi	b	Octave de la Nativité de la Ste Vierge.
6	Mardi	tr	SS Corneille et Cyprien, martyrs.
7	Mercredi	b	<b>Jeune. Quatre-Temps.</b> Stigmates de S. François.
8	Jeudi	b	S. Joseph de Cupertino, conf.
9	Vendredi	r	<b>Jeune. Quatre-Temps.</b> S. Janvier et ses SS. Compagnons, mart.
10	Samedi	r	<b>Jeune. Quatre-Temps.</b> (Vigile.) S. Eustache et ses Compagnons, mart.

**Les Quarante-Heures de la semaine**

14 septembre, Saint-Ferdinand. — 15, Sainte-Croix. — 16, Saint-Magloire. — 17, Saint-Féréol. — 18, Sainte-Christine. — 19, Saint-Bernard.

## La question ouvrière à Québec

UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous avons dit déjà combien l'intervention de S. G. Mgr l'Archevêque dans les difficultés ouvrières de ces dernières années a eu de retentissement, même jusqu'au Vatican, où Notre Saint-Père le Pape en a appris la nouvelle avec tant de satisfaction. Cet arbitrage, demandé par les intéressés eux-mêmes, leur a fait également honneur, puisqu'il témoignait leur désir de voir régner ici la concorde, la charité et la justice.

Dans notre dernière livraison, on a pu lire l'appréciation d'une importante publication de Rome sur cet arbitrage de 1901. Nulle part dans l'univers, y était-il dit, la direction donnée par le Vicaire de Jésus-Christ sur les questions ouvrières, n'a encore reçu une application aussi complète et aussi heureuse. Le Pasteur et les ouailles ont un droit égal à se féliciter d'un pareil éloge.

Ayant à cœur de voir se continuer parmi nous un état de choses aussi satisfaisant, Mgr l'Archevêque vient de prendre une décision qui aura, croyons-nous, les plus heureuses conséquences : celle de nommer un directeur spirituel de toutes nos associations de Travailleurs, et spécialement des trois Fraternités qui existent chez les ouvriers de l'industrie du Cuir.

Le document qui annonce cette importante décision, et que nous allons reproduire, en explique assez l'idée et l'opportunité. Disons seulement que le choix du T. R. P. Alexis, Vice-Provincial des Capucins, pour remplir une charge si sérieuse, paraîtra particulièrement heureux.

Le P. Alexis, en effet, si bien connu dans tout le pays, possède une grande expérience des hommes et des choses ; outre sa longue expérience, il a fait des études spéciales sur ces difficiles questions des rapports du capital et du travail. Nos travailleurs auront en lui un ami, non seulement très dévoué, mais aussi très éclairé.

no

Tri

I

té à

den

la p

le p

ce q

grâc

gieu

être

dég

C

quié

sint

man

leur

les fi

tion

O

geait

du le

bitra

tal et

frent

les r

Sa S

Cond

Frâte

de Ja

Cet éminent religieux résidera donc désormais à Québec, et nous nous en réjouissons vivement.

Archevêché de Québec, 24 août 1902.

Très Révérend Père Alexis, F. M. C.,

Vice-Provincial et Gardien,

à Limoilou.

Très Révérend Père,

La question ouvrière est celle qui intéresse davantage la société à l'heure actuelle. De sa solution pacifique et juste dépendent le bien-être des familles, la prospérité d'un pays et même la paix sociale. Dans une province catholique comme la nôtre le problème à résoudre est certainement moins compliqué, parce que les droits respectifs sont plus universellement reconnus, grâce au sens chrétien des populations dont le sentiment religieux amoindrit l'amour des richesses, la recherche du bien-être, et empêche de porter au prochain une envie coupable, qui dégénère souvent en de la haine implacable.

Cependant, cette question n'est pas sans me donner des inquiétudes pour l'avenir et je ne veux pas un instant m'en désintéresser. Déjà, en 1900, des symptômes alarmants se sont manifestés : les manufacturiers, gênés dans leurs rapports avec leurs ouvriers, ceux-ci réduits au chômage durant des semaines, les familles réduites à la misère, tout faisait présager une situation presque sans issue.

On eut la sagesse de recourir à un arbitrage dont on s'engageait à accepter le jugement sans appel. Ce jugement fut rendu le 10 janvier 1901 et la mise en pratique de la sentence arbitrale assure la paisible tranquillité des relations entre le capital et le travail. Les diverses Fraternités de l'industrie du cuir firent refondre leurs règlements et constitutions de manière à les rendre absolument conformes aux principes énoncés par Sa Sainteté Léon XIII, dans son immortelle encyclique sur la Condition des ouvriers. Des chapelains furent agréés par ces Fraternités, et les curés des différentes paroisses de Saint-Roch de Jacques-Cartier et de Saint-Sauveur furent respectivement,

chargés d'en remplir les fonctions. Le ministère laborieux auquel ces messieurs doivent se livrer pour l'administration de leur paroisse leur rend cette charge bien difficile à remplir, et ils m'ont témoigné le désir d'en être relevés. Je comprends leurs raisons, et d'un autre côté la question ouvrière ne cesse de réclamer mon attention et toute ma sollicitude.

Aussi, ai-je décidé de donner à toutes les Unions ouvrières, pour les soustraire à l'avenir aux secousses néfastes du passé, un directeur commun, exclusivement appliqué aux intérêts de la classe des travailleurs, qui leur fasse connaître à la fois leurs devoirs et leurs droits, ainsi que la manière de les défendre sans blesser la justice ni manquer à la charité.

C'est vous, mon Révérend Père, que je choisis pour cette importante fonction et je vous nomme, par la présente, Directeur de toutes les Unions des Travailleurs et en particuliers des trois Fraternités des Cordonniers Tailleurs, Monteurs et Machinistes, avec tous les droits, attributions et privilèges que comporte cette charge.

Vous aurez droit d'assister à toutes les délibérations de ces assemblées et de veiller à ce que les constitutions, telles qu'approuvées par l'autorité ecclésiastique, soient absolument respectées. Votre longue expérience, votre connaissance des hommes et des choses, l'étude spéciale que vous avez faite de la question ouvrière, et, en particulier, les travaux importants que vous avez publiés en commentaires de l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII, votre dévouement aux intérêts du peuple, la sympathie qui lie votre Ordre aux classes ouvrières, me donnent l'assurance que vous serez bien accueilli des Fraternités du travail et que vous leur rendrez de grands services.

Vous entrez en charge de la mission que je vous confie le 15 septembre prochain, et je prie Dieu de bénir cet important ministère à la fois si grave et si délicat.

Je demeure, Très Révérend Père,

Votre humble et dévoué serviteur,

(Signé) † L.-N., Arch. de Québec.

un  
re,  
me  
lon  
Po  
Et  
avi  
ver  
l  
dio  
d'au  
si l  
liq  
I  
les  
réu  
1.  
Pon  
2.  
tati  
gna  
qui  
pèle  
3.  
mou  
Chri  
4.  
Père

(1)  
un mo  
de la 7

**Le Jubilé Pontifical de S. S. Léon XIII**  
**1902-1903**

---

S'il plaît à Dieu, le monde catholique sera bientôt réjoui par un événement très extraordinaire, puisque depuis saint Pierre, dans la longue vie de l'Eglise, il s'est vérifié une fois seulement. Notre Saint Père Léon XIII qui, dans sa prodigieuse longévité, vient d'entrer dans la 25<sup>e</sup> année de son immortel Pontificat, célébrera son Jubilé Pontifical le 20 février 1903. Et après seulement deux mois et huit jours, c'est-à-dire le 28 avril, Dieu aidant, il surpassera le temps où saint Pierre gouverna l'Eglise universelle sur la Chaire de Rome.

Dans chaque famille, dans chaque paroisse, dans chaque diocèse, dans chaque nation on prépare des fêtes solennelles d'actions de grâces à Jésus-Christ Rédempteur, qui conserve si longtemps à l'Eglise son Pasteur suprême, et à nous catholiques le Maître infailible et le Père très aimé !

Dans le libre choix et dans la variété de ces manifestations, les catholiques de tout l'univers se trouveront fraternellement réunis pour pratiquer les œuvres suivantes :

1. Prière commune pour le Pape, en récitant l'*Oremus pro Pontifice nostro*.
2. Se rendre en pèlerinage à Rome ou y envoyer des Déléguations, pour déposer aux pieds du grand Pontife le témoignage de leur amour, de leurs félicitations, de leur joie. Ceux qui seraient empêchés d'y aller, se joindront en esprit aux pèlerins par la prière et par l'aumône.
3. Faire l'offrande d'une obole minime (1), comme tribut d'amour filial et d'obéissance inébranlable au Vicaire de Jésus-Christ.
4. Concourir par le moyen de ce tribut à offrir au Saint-Père un don collectif, qui soit auprès de Lui le témoignage de

---

(1) A brève échéance, pensons-nous, il nous sera donné d'offrir à nos lecteurs un moyen facile de donner cette « obole minime, » et de participer à cette œuvre de la Tiare d'or. R.É.D.

tous les peuples chrétiens, ainsi que le symbole de son triple divin pouvoir. Ce don sera une **Tiare d'or**, qui lui sera présentée le 20 février, afin qu'il s'en serve dans la grande cérémonie du 3 mars 1903. Cette **Tiare**, bien plus que pour sa valeur matérielle et sa belle forme artistique, Lui sera chère et précieuse comme étant le don de tous ses enfants ; à cause de la signification qu'on y attache, et parce qu'elle sera accompagnée par l'*Obole de l'amour filial*.

5. Eriger dans la majestueuse église, qui se bâtit maintenant à Bologne, un autel votif au **Sacré-Cœur de Jésus**. Sur cet autel on célébrera tous les jours le saint sacrifice de la Messe, et on y priera pour tous ceux qui avec un entrain dévoué se trouvèrent réunis, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au lever du 20<sup>e</sup>, pour rendre un *hommage solennel* d'abord à **Jésus-Christ Rédempteur** et maintenant à son auguste Vicaire. — On y priera perpétuellement pour eux et pour leurs chers défunts afin qu'ils soient admis dans la béatitude éternelle du Paradis. — On y priera enfin pour la paix et la concorde des nations chrétiennes, pour la conservation et propagation de la foi, et pour le triomphe de la sainte Eglise.

Pour le Comité international

COMTE ACQUADERNI, président.

MARQUIS T. CRISPOLTI, secr. général.

Bologne (Italie.)

---

#### Chronique des diocèses

---

##### QUÉBEC

---

— Le Révérend Père Blanche, supérieur du collège des Eudistes, à Versailles, près Paris, était de passage à Québec au commencement de la semaine.

— Lundi, à l'Hôtel-Dieu de Québec, avaient lieu les élections aux principales charges de la Communauté. Les mêmes titulaires ont été réélus.

— Jeudi, le 4 septembre, à l'Hôpital-Cééral, en présence du R. P. Tourangeau, O. M. I., ont prononcé leurs vœux perpétuels : Mlle M.-Lse Attala Bédard, de Jacques-Cartier, en religion Sœur Sainte-Cécile ; Marie-Légitia-Alice Aubert, de Saint-Sauveur, en religion Sœur Saint-Albert ; Denise Mercier, de Saint-Henri de Lévis, en religion Sœur Sainte-Marguerite.

M. l'abbé Roy, curé de Jacques-Cartier, a fait le sermon de circonstance.

— Cette semaine a eu lieu la session d'automne du Conseil de l'Instruction publique. A cette occasion, la plupart de NN. SS. les évêques de la Province sont venus à Québec.

— Demain, à 3 hrs de l'après-midi, aura lieu, à Saint-David (Lévis), la bénédiction solennelle d'un monument en l'honneur de Jésus-Christ Rédempteur.

— Comme complément des nominations ecclésiastiques publiées dans les dernières semaines, voici la liste des prêtres qui, cet automne, ont été adjoints au personnel des collèges de l'Archidiocèse :

Au séminaire de Québec :

MM. les abbés J.-Léonidas Lemay, J.-Arthur Robert.

Au collège de Sainte-Anne de la Pocatière :

MM. les abbés E.-Alfred Dupont, Joseph Bourque, J.-Wilfrid Lebon, J.-Auguste Lessard, J.-Wilfrid Roy.

Au collège de Lévis :

MM. les abbés Edmond Généreux, du diocèse de Portland, Thomas Gelly, Raymond Lamontagne, J.-Arthur Provancher, Joseph Dumont, J.-Alfred Langlois.

#### NICOLET

Par décision de S. G. Mgr l'évêque de Nicolet, ont été nommés :

M. l'abbé Frédéric Tétreau, à la cure de Drummondville.

M. l'abbé Zéphirin Lahaye, à la cure de Wickham-Ouest.

M. l'abbé Pierre Cardin, à la cure de St-Albert de Warwick.

M. l'abbé Alphonse Houle, à la cure de St-Samuel de Horton.

M. l'abbé Stephen Edge, au chapelinat de l'Hôtel-Dieu, Arthabaskaville.

M. l'abbé J.-G. Landry, au vicariat de Gentilly.

M. l'abbé T. Lemire, au vicariat de St-David d'Yamaska.

- M. l'abbé J.-B. Durocher, au vicariat de Drummondville.  
 M. l'abbé Jos.-H. Côté, au vicariat de St-Cyrille de Wendover.  
 M. l'abbé V. Lemire, au vicariat de Victoriaville.  
 M. l'abbé J.-W. Pitt, au vicariat d'Arthabaskaville.  
 M. l'abbé J.-Eug. Leblanc, au vicariat de Victoriaville.  
 M. l'abbé Jules Richard, au vicariat de L'Avenir.  
 M. l'abbé Noé Pepin, au vicariat de La Baie du Febvre.  
 M. l'abbé L.-H. Comeau, au Juniorat des Frères de Victoriaville.  
 M. l'abbé Aimé Champoux, au vicariat de Nicolet.  
 M. l'abbé Emile Guillemette, au vicariat de Ste-Anne du Sault.  
 M. l'abbé T. Melançon, professeur au Séminaire.  
 M. l'abbé T. Quinn et M. l'abbé P.-A. Lebrun se retirent du ministère, le premier pour se fixer à Nicolet, et le second à Warwick.

---

### Chronique générale

---

L'exécution des ordres du gouvernement français, concernant la fermeture de 2500 écoles religieuses, a créé par toute la France une très vive émotion. Environ 400 établissements ont refusé d'obéir à l'ordre gouvernemental, qui était d'ailleurs nettement illégal. Cette résistance a eu l'effet de forcer le ministère à rendre des décrets formels de fermeture contre ces écoles, décrets qui ne sont pas moins illégaux, mais dont la forme au moins est régulière. L'exécution de ces décrets n'a pas été non plus sans susciter beaucoup d'émotion.

Il y a lieu d'espérer que ce réveil des catholiques, et même des honnêtes gens en général, aura pour un avenir prochain d'heureuses conséquences.

En France, le gouvernement va jusqu'à violer les lois pour opprimer les catholiques. En Angleterre, le gouvernement préfère laisser dormir les lois plutôt que de gêner la liberté de conscience.

Par exemple, on peut croire que les lois de la protestante



Angleterre sont loin d'autoriser les processions catholiques dans les rues ; cela n'a pas empêché une paroisse catholique, située au cœur de Londres, de célébrer sa fête patronale, le dimanche 20 juillet, par une procession solennelle dans les rues, où l'on porta en triomphe la statue de la Sainte Vierge. Une foule de spectateurs, massés de chaque côté des rues, assistaient avec respect et sympathie au passage du cortège.

À Paris, le clergé ne saurait même avoir la pensée d'une pareille démonstration, que la police, assistée d'une multitude de voyous, disperserait avec empressement.

Un journal canadien, *l'Avenir du Nord*, en son numéro du 24 juillet (que nous venons seulement de parcourir), disait par la voix de l'un de ses collaborateurs : « Nous ne connaissons pas un seul cas où le gouvernement français ait refusé l'autorisation demandée par les congrégations religieuses. » Nous non plus, nous n'en connaissons pas un seul cas ! Par exemple, il faudrait savoir que l'examen de toutes les requêtes pour autorisation a été renvoyé à la session d'automne du parlement français. Quand cet examen aura été fait, on connaîtra probablement beaucoup de cas où l'autorisation aura été refusée.

« Léon XIII, dit encore le même écrivain, Léon XIII lui-même n'a-t-il pas conseillé aux congrégations religieuses d'obéir à cette loi (des Associations) ? » Eh bien, non, le Pape n'a pas donné ce conseil aux congrégations religieuses.

Il y aurait d'autres choses encore à relever dans cet article, dont l'auteur, qui peut être de bonne foi, n'est pas assez au fait du véritable état des choses en France pour former, sur ces graves sujets, l'opinion de notre public canadien.

*L'Événement*, de Paris, a écrit ce qui suit au sujet de nos « fêtes de Québec : »

« Ce devait être un spectacle reconfortant de voir agenouillé un peuple entier organisé et hiérarchisé, ses dix-sept prélats, ses chefs civils, ses littérateurs et ses artistes, les professeurs de ses universités, ses industriels et ses marchands, ses sociétés et ses corporations, en tout plus de 80.000 personnes.

« Est-il dans l'univers une autre nationalité assez compacte et assez unie dans sa foi religieuse, dans sa fidélité au souvenir et dans ses croyances patriotiques, pour donner ce spectacle ? »

« Après l'Evangile, M. l'abbé A. Paquet, professeur à l'université Laval, a prononcé un sermon sur « la Vocation de la race française en Amérique. »

« Il a rempli sa tâche avec une hauteur de vues, une science de l'histoire et des Ecritures, et une éloquence dignes des plus grands orateurs de notre siècle. »

Le journal parisien reproduit ensuite plusieurs extraits du sermon de Mgr Paquet.

D'après l'évêque anglican de Sodor and Man, les pratiques illégales, dans l'Eglise anglicane, auraient progressé dans les proportions que voici, de 1882 à 1898 :

En 1882, les *vêtements sacerdotaux* étaient en usage dans 336 églises ; en 1898, dans 2026 églises.

On se servait d'*encens* dans 9 églises, en 1882, et dans 91 églises en 1898.

En 581 églises il y avait des *cierges d'autel* en 1882 ; en 1898, on en voyait dans 4334 églises.

Cela devient en effet alarmant, au point de vue anglican.

Le *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen* trace le tableau suivant, qui est certes affligeant, des « mœurs administratives » actuelles en France :

Les mœurs administratives deviennent dures. Les hommes qui ont dépassé la soixantaine constatent avec peine l'altération progressive du caractère français qui était si aimable autrefois, si bienveillant, si gai, si sociable. Il est certain que les polémiques ardentes des journaux, les luttes électorales, ont singulièrement troublé la paix sociale et aigri les tempéraments. Qu'on compare les débats des Chambres actuelles à ceux des régimes précédents, on saisira la différence inquiétante des mœurs politiques. Il en est de même dans les rapports des citoyens entre eux. Les hommes vraiment bons deviennent de plus en plus rares. Il y a à cela bien des causes. La multiplicité des fonctionnaires, 400.000, dit-on, rend le commandement plus fréquent et plus impérieux. Les gens arrivés sont tentés d'abuser de l'autorité qui leur est dévolue, d'un pouvoir et d'un rang pour lesquels ils n'étaient pas faits.

Il y a surtout une cause morale. Le doux saint François de Sales n'a pas craint de dire que « l'homme, sans la dévotion, est un animal sévère, âpre et rude. » Sévère, parce qu'il est triste et sans espérance, âpre, parce qu'il poursuit sans relâche des biens, des jouissances dont il a le désir immodéré, et rude, parce que ne pouvant atteindre son but, il fait sentir aux autres ses déceptions et ses rancunes. La religion peut seule corriger la nature. Or les hommes de ce temps ne se laissent guère influencer par la religion. La vraie dévotion surtout donne à l'homme la bonté, elle lui fait aimer ses frères comme elle lui fait accepter de bonne grâce les labeurs et les peines d'ici-bas. Cette diminution de la bonté parmi nous est un des symptômes les plus affligeants des progrès du matérialisme.

Souhaitons que ce tableau soit un peu poussé au noir.

Chez nous, par contre, il n'y a rien d'aimable comme les officiers d'une administration quelconque !

Il y a quelques semaines, un journal (peu recommandable, il est vrai) de la Province se moquait d'un confrère qui attribuait à la franc-maçonnerie la persécution religieuse qui sévit en France.

Ce journal, qui est évidemment peu renseigné, acceptera peut-être le témoignage du grand-maître de la Maçonnerie italienne, qui vient de féliciter comme suit l'auteur de la guerre contre les congrégations religieuses.

Nous assistons enthousiasmés à la lutte que le gouvernement français et les élus de la nation soutiennent contre les corporations religieuses, semence d'ennemis de la patrie de Victor Hugo et de l'humanité. Dans une œuvre si intrépide et si bienfaisante, dont l'accomplissement sera un nouveau et significatif jet de lumière projeté par la France républicaine sur tout le monde civil comme exemple et enseignement, il nous est facile de reconnaître l'influence et les efforts assidus, vaillants, merveilleux de la Maçonnerie dont vous êtes le chef illustre et honoré.

Nous avons beau nous attendre à tout de la part des misérables sectaires qui gouvernent aujourd'hui la France, un mot récent du ministre du Commerce, M. Trouillot, nous a pourtant surpris.

« Le gouvernement, a dit ce personnage en recevant le chef

du Consistoire protestant, le gouvernement est partisan, au point de vue religieux, de la liberté absolue ; mais de tous les cultes, le culte protestant est celui auquel vont de préférence les sympathies du gouvernement. »

On sait combien, en effet, le gouvernement français aime la liberté religieuse *absolue* ! Et que dit-on de sa préférence pour le culte protestant ?

Notre ministère des Postes procède un peu comme les persécuteurs de France : par des mesures successives, il alourdit sans cesse le joug de ses clients. On crie un peu à chaque aggravation du tarif postal, puis c'est tout : et chacun y va de son achat de plus en plus considérable de timbres-poste.

Voilà qu'on est en train de manquer la plus belle occasion de crier, à propos des récentes modifications du tarif. Personne ne dit rien, et ça passe comme une lettre à la poste, c'est le cas de le dire.

Pour ne parler que d'un détail particulier, sachez donc, ô Canadiens, que le tarif postal des livres et des brochures, pour le Canada, vient d'être doublé d'un trait de plume. Il en coûte maintenant un sou par 2 onces (au lieu de 4 onces comme auparavant) pour expédier de ces objets par la poste.

Comme il n'y avait plus déjà presque personne qui lisait des livres, à notre époque, il ne manquait plus que cette surtaxe pour accélérer l'extinction de la race des lecteurs.

Il n'y a maintenant qu'à remplir sa bibliothèque d'imitations de dos de livres ; ce sera moins dispendieux.

Quant aux gens qui ont besoin, pour leur santé, d'écrire des livres, nous les prions de s'en tirer comme ils pourront. Après tout, personne ne les empêchera d'en écrire — pour encombrer leur grenier.

### La persécution religieuse en France

A propos des résistances aux proscriptionnaires en Bretagne, la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc* a publié la note suivante :

« Nous n'avons pas conseillé aux victimes de la guerre de religion entreprise par le parti régnant d'appliquer aux pouvoirs établis la Déclaration des droits de l'homme et du

citoyen : l'insurrection est le plus sacré des devoirs en face de l'arbitraire. Suivant cette maxime, les fusils devraient partir tout seuls. Mais nous avons applaudi à la courageuse attitude des populations de Bretagne qui se défendent contre la violence.

« Dès le début, elles ont compris qu'une loi injuste n'est pas obligatoire.

« Un torrent d'impiété coule sur la terre de France. Il entraîne les âmes vers l'enfer.

« On prescrit d'y jeter les petits enfants en les enlevant des écoles catholiques et en expulsant les saintes religieuses qui les dirigent : comment les mères chrétiennes pourraient-elles accepter pareil ordre et semblable responsabilité ? Leur foi s'est réveillée ; leur conscience s'est indignée, et un cri d'héroïsme est monté à leurs lèvres : « Nos Sœurs ne partiront pas ; nous les garderons ! »

« En ces jours, la Bretagne donne à la France le grand spectacle d'un peuple soulevé pour défendre sa foi. »

— Le récit de M. Gaston Pollonnais, dans le *Gaulois*, sur la résistance des Bretons autour de l'école de Saint-Méen (18 août) se termine ainsi :

« En résumé, la journée de Saint-Méen se chiffre par un bien triste bilan : des femmes blessées, un officier, deux soldats et trois gendarmes grièvement atteints, une quinzaine de Bretons mis à mal, et huit prisonniers — dont trois femmes — emmenés par cinquante gendarmes à la prison voisine. Le tout pour chasser quatre Sœurs de la maison où elles formaient, depuis vingt ans, d'excellentes petites Françaises et des chrétiennes irréprochables.

« Le sang a donc coulé aujourd'hui, en Bretagne, par la faute du ministre Combes ; du sang de femmes, de jeunes filles, le plus pur sang de France, a rougi sans profit la terre généreuse dans laquelle, en tout temps, Dieu fit germer les plus belles moissons d'énergie. Et cependant tout à l'heure, en serrant les mains qu'elle me faisait l'honneur de me tendre, ce fut la Mère supérieure Saint-Gratien qui prononça les paroles de pitié ; ce fut elle qui me dit, alors que ses larmes n'étaient pas encore séchées :

— Je vous en prie, monsieur, pardonnez aux proscripteurs comme je leur pardonne. »

### Le Pain de Saint-Antoine

---

Voici, d'après le *Messenger de Saint-Antoine* (Chicoutimi), quelle a été l'origine de l'Œuvre du Pain de Saint-Antoine au Canada :

(Le nom de l'Orphelinat de saint Antoine) est intimement lié avec les origines de la dévotion à saint Antoine au Canada. Voici comment. Il fallait trouver un refuge pour quelques orphelines sans demeure. Les Hospitalières (de Chicoutimi) les recueillirent sur la parole de leur chapelain d'alors, lequel s'engageait à procurer à ces petites abandonnées la nourriture nécessaire. Il fallait intéresser à l'œuvre des personnes charitables, sans nuire au soutien des pauvres et des infirmes dont regorgeait l'Hôtel-Dieu. Le chapelain cherchait donc un moyen et priaît Dieu de le lui indiquer. Or, un jour, il reçut une lettre signée *Laure Conan*, lui proposant d'établir l'*Œuvre du Pain de Saint-Antoine*, qui produisait déjà en Europe de grands fruits de foi et de charité.

On conçoit avec quel empressement l'offre fut acceptée. C'est donc la fondation de notre Orphelinat qui a donné lieu à l'introduction, à cette date, de l'*Œuvre du Pain de Saint-Antoine* au Canada. Engagé par promesse à propager la dévotion à saint Antoine, le Directeur diocésain se mit en devoir de faire mieux connaître, par une petite brochure, le Grand Thaumaturge; la presse catholique fit écho et grâce aux milliers de faveurs obtenues partout, redites par des milliers de bouches, et souvent publiées sur les journaux, la dévotion populaire se répandit bientôt dans tous les coins du pays et même dans toute l'Amérique du Nord.

---

### La Franc-maçonnerie et la liberté d'enseignement

---

Les mesures contre les écoles libres ne sont que l'exécution à la lettre des décisions prises au Grand-Orient, il y a déjà plusieurs années.

En 1877, en effet, le Grand-Orient de France chargeait treize Loges d'étudier les voies et moyens à prendre pour matérialiser l'enseignement. La discussion dura deux mois. Pour éviter de heurter le sentiment des populations, on décida que l'on se bornerait tout d'abord à demander l'obligation et la gratuité; mais qu'ensuite on suivrait le programme que voici

Article premier. — Une fois le système de l'instruction gratuite et obligatoire établi et fonctionnant, on laïciserà les écoles communales, au besoin graduellement.

Art. 2. — Une fois toutes les écoles communales laïcisées, on supprimera, par des mesures successives et progressives, les écoles congréganistes libres.

La première partie du plan a été réalisée.

On est en train d'exécuter la seconde.

*(Voix de N.-D. de Chartres.)*

---

#### Manière de faire le Chemin de la Croix dans les oratoires des religieuses

---

Dans les maisons des religieuses, lorsque la chapelle est petite, les personnes présentes à l'exercice du Chemin de la Croix peuvent demeurer chacune à sa place, pourvu qu'une des religieuses aille de station en station et s'y arrête pour y dire les prières accoutumées.

*(S. C. I., 7 mai 1902.)*

---

#### Bibliographie

---

LOUIS JOLLIET, DÉCOUVREUR DU MISSISSIPI, PREMIER SEIGNEUR DE L'ILE D'ANTICOSTI.

Il vient de paraître à Québec un livre du plus haut intérêt: « Louis Jolliet, découvreur du Mississipi et du pays des Illinois, premier seigneur de l'île d'Anticosti, » par Ernest Gagnon.

L'auteur, qui est un Canadien-Français, établit par une série de documents que le véritable découvreur du Mississipi n'est pas Cavalier de la Salle, comme on l'a cru jusqu'ici, mais que c'est Jolliet, ce fils d'un ouvrier de la basse-ville de Québec, orphelin dès l'âge de cinq ans, qui, devenu un des meilleurs élèves des Jésuites, avait su gagner, dès ses premiers pas dans la vie, la confiance des Tracy, des Courcelles, comme plus tard celle des Frontenac, des Champigny, des Denonville.

Petit-fils par sa mère d'Adrien d'Abancourt, Louis Jolliet, qui devait mourir sur une des îles du bas du fleuve Saint-Laurent, à une date qu'on ignore et dans des circonstances dont

personne, jusqu'ici, n'a pu pénétrer le mystère, est une figure véritablement héroïque, et vraiment française. Tour à tour théologien, explorateur, négociant, armateur, hydrographe, artiste, seigneur féodal, premier propriétaire et seigneur de l'île d'Anticosti, c'est bien à lui que revient l'insigne honneur d'avoir, avec le Père Marquette, trois ans avant Cavalier de la Salle, remonté le Mississipi, de l'avoir décrit et d'avoir compris l'importance du grand fleuve.

C'est là un point d'histoire que M. Ernest Gagnon met définitivement en lumière avec, à l'appui, des documents absolument nouveaux et tout à fait authentiques, dans un ouvrage qui est véritablement un livre d'histoire.

(Paris-Nouvelles.)

UNE RETRAITE A DES PRÊTRES EDUCATEURS, par le R. P. J.-M. LAMBERT, missionnaire apostolique, directeur de l'œuvre des Prêtres Educateurs. Un beau vol. in 18 jésus de XII-320 pages. Prix . . 3,00. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (VI<sup>e</sup>).

Voici un ouvrage qui ne pourra qu'être bien accueilli par le clergé enseignant. Outre qu'il répond à un désir maintes fois manifesté par les prêtres éducateurs de posséder un manuel de retraite comme il en existe pour les prêtres voués au ministère paroissial, ce livre se recommande encore de son auteur, si avantageusement connu par ses publications sur l'éducation de la jeunesse.

Conformément à une méthode qui lui est chère et dont on ne saurait trop lui savoir gré, le R. P. Lambert s'est constamment inspiré de nos divines Ecritures, dont il commente et adapte les paroles avec un merveilleux à propos. Comme le dit avec raison l'Examineur de cet ouvrage, la doctrine en est sûre et se tient dans les limites d'une parfaite exactitude théologique.

Chaque jour comprend une méditation, deux instructions, un examen particulier et une conférence. Tout y est pratique, précis, coordonné, animé du souffle apostolique. Les prêtres voués à l'enseignement auront à cœur de se procurer cet ouvrage et de l'emporter, comme un utile *vade-necum*, à leur retraite annuelle.

L. de M.